



Examen des programmes d'intervention précoce :

recommandations et
mesures à prendre



Examen des programmes d'intervention précoce : recommandations et mesures à prendre

© Province de la Nouvelle-Écosse, 2014
ISBN : 978-1-55457-656-2

Introduction

Les programmes d'intervention précoce (PIP) de la Nouvelle-Écosse proposent des services pour les jeunes enfants chez qui est diagnostiqué un retard du développement ou présentant un risque à cet égard. Les services visent à aider l'enfant et la famille de la naissance de l'enfant au moment où il atteint l'âge de commencer l'école. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse soutient la prestation de ces programmes.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'était engagé en 2013 à accroître le soutien fourni aux programmes d'intervention précoce. Les parents des enfants d'âge préscolaire ayant des besoins spéciaux doivent toutefois s'inscrire sur des listes d'attente pour bénéficier des services d'intervention précoce. L'examen effectué visait à déterminer les meilleures façons d'éliminer les listes d'attente et de s'assurer que les enfants obtiennent l'aide dont ils ont besoin pour réussir.

Le présent document résume la façon dont l'examen a été réalisé, les difficultés qui ont été relevées et la façon dont le Ministère les rectifiera.

Il est reconnu que les premières années de la vie d'un enfant (de la période prénatale à l'âge de six ans) sont cruciales sur le plan de son développement, de sa santé et de son mieux-être.

L'examen a confirmé que les programmes d'intervention précoce constituent un service avantageux et essentiel pour les enfants néo-écossais souffrant de retards de développement et leurs familles.

Il a également signalé que certains aspects du programme nécessitent une attention et des améliorations. Les recommandations que renferme le présent document ont été considérées et formulées à partir de recherches et de pratiques exemplaires. Nous nous donnons pour tâche de mettre ces recommandations en application au cours d'une période de trois ans.

Notre but est de renforcer un programme déjà solide pour assurer sa durabilité et améliorer les résultats à long terme chez les enfants et les familles qui bénéficient du programme.

Toute cette action s'inscrit dans l'engagement continu pris par la Nouvelle-Écosse à l'égard du développement de la petite enfance.

Que sont au juste les programmes d'intervention précoce?

Les programmes d'intervention précoce aident les enfants présentant un risque de retard de développement ou chez qui un tel retard a été diagnostiqué. Ils aident les enfants entre le moment de leur naissance et celui où ils commencent l'école. Ils soutiennent l'enfant et la famille afin que les enfants deviennent les plus indépendants possible. Les programmes aident également les parents à accéder aux ressources dont ils ont besoin pour aider leurs enfants. Il est primordial que les parents obtiennent l'aide qui convient au cours des premières années de l'enfance pour aider les enfants à atteindre les meilleurs résultats possible.

Les programmes d'intervention précoce fournissent aux enfants ayant des retards de développement et à leurs familles un soutien crucial pour une transition fructueuse à l'école.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse finance 17 organismes communautaires sans but lucratif assurant des programmes d'intervention précoce. Les programmes en question prévoient la fourniture de divers services de base, dont

- **des visites à domicile** – Un intervenant de la petite enfance œuvre à domicile auprès de l'enfant et de la famille pour mieux comprendre en détail les besoins de l'enfant et les priorités de la famille. Au cours de telles visites, la famille et l'intervenant établissent conjointement des buts pour l'enfant. L'intervenant planifie des activités visant à parfaire les habiletés et les capacités de l'enfant et à favoriser son développement. Les intervenants de la petite enfance préparent et apportent au cours des visites à domicile des renseignements qui font progresser les capacités de la famille.
- **le soutien de la famille** – L'intervention précoce tient également compte des besoins de la famille qui doit élever un enfant ayant des retards de développement. Les intervenants de la petite enfance aident les familles à obtenir les services et les ressources dont elles ont besoin et participent à la coordination continue des services ainsi qu'à la consultation auprès ou au nom de l'enfant et de la famille.
- **les plans de services familiaux individuels (PSFI)** – Il s'agit d'un plan préparé par l'équipe d'intervention auprès de l'enfant (famille, intervenants de la petite enfance, éducateurs de la petite enfance, orthophonistes et autres cliniciens) qui documente les mesures de soutien et les services nécessaires pour améliorer le développement de l'enfant et aider la famille à répondre aux besoins de l'enfant.
- **la planification de la transition** – Celle-ci munit la famille des renseignements et du soutien dont elle a besoin au cours des périodes de transition que vit l'enfant, comme le retour de l'hôpital au foyer, le passage à un programme de garderie ou la fréquentation de l'école. L'intervenant de la petite enfance aide à la collecte de renseignements auprès de l'équipe, à la préparation des rapports destinés à l'école d'accueil ou à la garderie, au soutien de l'orientation de l'enfant et de la famille, et au suivi auprès de l'enfant, de la famille et du personnel de soutien après le passage de l'enfant à l'école ou à la garderie.

Pourquoi réaliser un examen?

Les programmes d'intervention précoce ont une incidence marquée dans les vies des jeunes enfants souffrant de retards de développement et celles de leurs familles. Les programmes présentent toutefois certains problèmes.

En 2013, le gouvernement a défini les programmes d'intervention précoce comme une priorité et s'est engagé à consacrer des fonds supplémentaires à l'élimination des problèmes dans ce domaine.

La première étape a été la réalisation d'un examen approfondi visant à relever toutes les difficultés auxquelles doivent faire face les programmes et à définir les améliorations requises. La Direction de la petite enfance du Ministère s'est chargée de cette tâche au cours de l'été 2014.

L'étude s'est attardée sur les façons :

- d'améliorer l'accès des familles aux services d'intervention précoce;
- de renforcer les programmes d'intervention précoce à l'échelle de la province;
- de soutenir et d'enrichir l'effectif d'intervention précoce;
- d'harmoniser l'intervention précoce avec le système de la petite enfance et le système des écoles publiques.

Nombres de cas et listes d'attente, par programmes (Printemps 2014)

Nom du programme (lieu)	Nombre de cas (enfants) total	Nombre total (d'enfants) sur une liste d'attente
All Kids (Sydney/Glace Bay/Baddeck)	185	22
Antigonish-Guysborough (comté de Guysborough)	64	42
Bright Beginnings (Lawrencetown)	17	12
Programme d'intervention précoce de Clare (Clare/Tusket)	20	0
Institute for Human Services Education (IHSE - Truro)	71	51
Cumberland (Amherst)	45	34
Digby et région	15	9
Côte est - vallée de la Musquodoboit (Sheet Harbour)	14	0
First Steps EIP (Mahone Bay)	32	7
Inverness-Richmond (Port Hawkesbury)	29	19
Comté de Pictou	36	25
Progress Centre (Halifax)	287	71
Queens (Liverpool)	24	0
Sackville-Bedford (Sackville)	78	19
Shelburne	17	0
Sud-Ouest (Yarmouth)	9	0
Valley Child Development (Kentville)	81	20
Nombre total de cas actifs (enfants)	1024	331



Comment l'examen a-t-il été réalisé?

Le processus d'examen visait à donner la parole aux personnes les plus touchées par les programmes d'intervention précoce ou y étant liées.

Nous avons invité les familles, les dispensateurs de services du programme et les intéressés communautaires collaborant à la prestation des programmes ou fournissant des services aux jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse à participer à l'étude et à livrer leurs commentaires.

Les renseignements ont été recueillis de quatre façons différentes.

Groupes de discussion et entrevues avec les familles

Nous avons organisé au total 19 discussions en groupe en divers endroits de la Nouvelle-Écosse, ainsi que quatre entrevues par téléphone avec des familles individuelles. Au total, 114 familles ont soumis leurs commentaires, dont 12 familles figurant actuellement sur une liste d'attente. Les groupes de discussion et les entrevues par téléphone étaient accessibles dans les deux langues officielles.

Séances de consultation d'intervenants clés

Seize (16) séances de consultation ont eu lieu auprès de divers intéressés par le truchement de groupes de discussion et de rencontre en personne, notamment :

- des directeurs administratifs de PIP;
- Early Intervention Nova Scotia (EINS) et les conseils des PIP;
- l'Early Childhood Interventionists Association of Nova Scotia (ECIANS);
- la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique (CESPA);
- la Division du soutien familial et communautaire du ministère des Services communautaires;
- IWK, Intervention comportementale intensive précoce (EIBI);
- la Family Resource Centre Association of Nova Scotia;
- les directeurs de la santé des Premières Nations de l'Union of Nova Scotia Indians (UNSI) et la Conference of Mainland Mi'kmaq (CMM);
- le programme Tri-County Healthy Beginnings Enhanced Home Visiting;
- IWK, Santé mentale, Psychologie et psychiatrie pédiatriques;
- IWK, Services de réadaptation pédiatrique (ergothérapie/physiothérapie);
- les directeurs cliniques des Centres de traitement des troubles de l'audition et du langage de la Nouvelle-Écosse;
- le Partenariat provincial de la petite enfance (PPPE);
- les coordonnateurs des Services aux élèves, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance;
- le groupe de travail sur le système de développement de la petite enfance.

Mémoires

Huit mémoires ont été reçus : trois de parents, trois de partenaires communautaires et deux de membres du personnel ou de conseils d'un programme d'intervention précoce.

Sondage en ligne

Un sondage accessible dans les deux langues a été préparé et le public a été invité à y répondre. Au total, 305 questionnaires touchant les programmes d'intervention précoce ont été remplis : six en français et 299 en anglais.



Ce que nous avons entendu et ce que nous faisons

L'examen a confirmé que les programmes d'intervention précoce fonctionnent bien en majeure partie et qu'ils sont jugés utiles par les familles qu'ils servent. Ils aident les enfants à réaliser des progrès positifs en matière de développement et de socialisation. Ils aident également les parents à parfaire leurs connaissances, leur confiance et leur capacité de soutenir et défendre leurs enfants. Les interventions aident les enfants à effectuer une transition positive dans les milieux de la garderie, de l'école et de la collectivité.

Un certain nombre d'aspects nécessitant de l'attention ont toutefois été relevés au cours de l'examen. Des suggestions ont également été fournies en vue de l'amélioration des programmes d'intervention précoce au profit des enfants et de leurs familles partout en Nouvelle-Écosse. Nous avons regroupé les suggestions reçues en quatre catégories :

1. Amélioration de l'accès et de la prise en charge des familles

Difficultés

La préoccupation la plus fréquemment mentionnée tout au long de la consultation ont été les listes d'attente et la difficulté qu'éprouvent certaines familles à accéder aux programmes d'intervention précoce. Les longues périodes d'attente empêchent certains jeunes enfants d'obtenir le soutien dont ils ont besoin dès le moment où ils devraient en bénéficier. Ils sont par conséquent privés de la possibilité de parfaire leurs habiletés au cours d'une période cruciale. Lorsqu'ils accèdent au programme, ils ont déjà trois ou quatre ans et, dans certains cas, les familles sont en crise. De fait, certains autres enfants « deviennent inadmissibles en raison de leur âge » au programme, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas accéder aux services avant d'atteindre l'âge scolaire. Le nombre d'enfants et de familles bénéficiant d'un soutien d'un intervenant spécialisé varie parmi les programmes à l'échelle de la province. Certains intervenants s'occupent de moins d'une dizaine de cas, tandis que d'autres assument la responsabilité de plus d'une vingtaine d'enfants.

La demande à l'égard des services grandit, ce qui exerce une pression accrue sur les programmes et allonge les périodes d'attente.

*« La liste d'attente est inacceptable. Nous avons pu commencer à profiter des services d'intervention précoce dans les mois suivant la naissance de notre enfant, alors qu'à l'heure actuelle, l'attente est d'environ une année pour les nouvelles familles. C'est beaucoup trop long pour que les familles puissent bénéficier du soutien que les intervenants de la petite enfance fournissent à toute la famille. »
(parent)*

Les programmes d'intervention précoce sont les plus efficaces lorsqu'un enfant y accède le plus hâtivement possible, mais certains parents et dispensateurs de services, comme les médecins, ne sont pas au courant de l'existence du programme, de sorte que les enfants n'y sont pas même dirigés à temps pour en profiter au maximum.

L'examen a par ailleurs permis le repérage d'obstacles culturels. Les communautés des Premières Nations et des Afro-Néo-Écossais ne sont pas toujours au courant de l'existence de l'intervention précoce. Les services en français sont par ailleurs restreints à l'intérieur de la province. Les collectivités des Premières Nations jouissent d'un accès limité aux programmes et aucun service d'intervention précoce n'est offert en mi'kmaq. Nous avons également appris que des facteurs socioéconomiques, comme un faible niveau de littératie et les stigmates de la pauvreté, empêchent d'autres familles d'accéder aux programmes.

Réponse

L'élimination des problèmes relatifs aux listes d'attente et à l'accessibilité représente la priorité la plus pressante. Nous savons que les enfants et leurs familles doivent accéder aux programmes d'intervention précoce le plus rapidement possible ainsi qu'en fonction des besoins de la famille et de l'enfant. Pour que ce soit possible, les familles, les dispensateurs de services et les collectivités, par exemple les conseils scolaires, doivent connaître et comprendre davantage le rôle des programmes d'intervention précoce et la façon d'accéder aux services. Nous devons nous assurer que les programmes sont inclusifs sur le plan socioculturel afin que les familles se sentent à l'aise, en sécurité et les bienvenues pour accéder aux programmes, peu importe où ils habitent en Nouvelle-Écosse.

Recommandations

Veiller à ce que les familles n'aient plus à se soumettre à de longues périodes d'attente pour profiter des services.

- Accroître le financement pour embaucher du personnel supplémentaire et servir les familles actuellement sur les listes d'attente.
- Assurer une prestation uniformisée de services complets aux familles afin que tous les enfants bénéficient de tout l'éventail des mécanismes de soutien :
 - visites initiales à domicile dans le mois suivant l'aiguillage;
 - priorisation de la prestation des services en fonction des besoins;
 - gestion d'une vingtaine de cas par chaque intervenant de la petite enfance;
 - services prévoyant diverses mesures de soutien en fonction des besoins de la famille et de l'enfant.

Améliorer l'accès des Premières Nations, des Acadiens et francophones, des Afro-Néo-Écossais et des familles d'immigrants.

- Considérer les besoins des Premières Nations, des Afro-Néo-Écossais, des Acadiens et francophones, et des familles d'immigrants lors de la création de postes supplémentaires d'intervenants.
- Collaborer avec les directeurs de la santé et de l'éducation des Premières Nations pour améliorer les services offerts aux familles des Premières Nations.
- Collaborer avec le Centre provincial de ressources préscolaires (CPRP) pour améliorer les services offerts aux familles acadiennes et francophones.
- Élaborer des stratégies assurant l'accès des familles afro-néo-écossaises aux programmes, en partenariat avec des dispensateurs de services afro-néo-écossais.
- Élaborer des stratégies assurant l'accès des familles d'immigrants aux programmes, en partenariat avec les fournisseurs de services aux immigrants.
- Recueillir des données pour l'évaluation de l'efficacité des stratégies et en faire annuellement rapport à nos partenaires des Premières Nations et des familles afro-néo-écossaises, acadiennes et francophones, et d'immigrants.

Sensibiliser davantage le public à l'existence des PIP afin que les enfants soient dirigés et soutenus le plus hâtivement possible.

- Faire de l'intervention précoce une partie intégrante du cheminement d'aiguillage suivant les consultations prévues à 18 et à 36 mois.
- Créer de solides liens avec les dispensateurs de la santé, les centres de ressources familiales et les fournisseurs de services de garderie pour améliorer les aiguillages des jeunes enfants.

Recruter activement des familles qui n'accèdent actuellement pas aux programmes.

- Collaborer avec les centres de ressources familiales, les conseils scolaires et les fournisseurs de services de garderie et de santé pour mieux soutenir les familles vulnérables.
- Collaborer avec divers partenaires gouvernementaux pour élaborer et mettre en œuvre un plan nous permettant d'atteindre les familles qui passent entre les mailles du filet.

« Je savais que nous avons besoin d'aide, mais une fois que nous avons effectivement commencé à profiter du programme, j'ai réellement compris ce que j'avais manqué pendant toute une année. »

(parent)



2. Renforcement du programme d'intervention précoce à l'échelle de la province

Difficultés

Les participants nous ont affirmé qu'il existe un manque d'uniformité dans les services d'intervention précoce assurés à l'intérieur de la province, et que les programmes ne sont pas accessibles aux enfants souffrant de problèmes de comportement ou de santé mentale. De plus, les programmes ne sont pas tous offerts à l'échelle de la province et leur qualité varie d'une région à l'autre.

Les participants ont fait observer que même si les services de base offerts sont de haute qualité et similaires, chaque programme est dirigé par un conseil individuel. Le niveau de participation des conseils diffère, tout comme le niveau d'expertise des membres des conseils. Cela entraîne des lacunes et une absence d'uniformité dans les services.

L'absence d'uniformité varie de l'accessibilité des programmes aux compétences des intervenants spécialisés, en passant par les outils utilisés au sein des programmes.

Dix-sept (17) conseils sans but lucratif offrent des services d'intervention précoce.

*« Je travaille dans deux comtés différents et il semble exister une grande différence dans les services. Une région utilise un programme comme outil d'évaluation, mais j'ignore ce qu'emploie l'autre région. Certaines régions créent des groupes de jeu, tandis que d'autres ne le font pas. Il existe une absence d'uniformité à l'intérieur de la province par rapport aux services offerts. »
(partenaire communautaire)*

Outre l'absence d'uniformité des services, la structure complexe de chaque programme empêche une définition claire de la portée de l'action de chaque programme. Les normes régissant la prestation des services sont périmées et ne sont pas surveillées, et le mandat du programme est vague dans certaines régions.

Il y a en outre absence d'harmonisation entre les programmes et les conseils scolaires, ce qui oblige certains conseils scolaires à maintenir des rapports avec trois différents fournisseurs de services d'intervention précoce.

La demande grandissante de services des programmes d'intervention précoce exerce une pression accrue sur nombre de petits programmes, ce qui leur rend difficile ou impossible la tâche de répondre à toutes les demandes, situation qui aboutit encore une fois à une absence d'uniformité. Les responsables des programmes éprouvent de plus des difficultés à recruter et à conserver les membres des conseils d'intervention précoce.

Finalement, beaucoup de personnes ont mentionné trouver que le nom du programme ne décrit pas avec exactitude les services réels fournis.

Réponse

Lorsque les familles peuvent accéder aux programmes d'intervention précoce, les résultats obtenus par leurs enfants s'améliorent et les familles sont mieux en mesure de répondre aux besoins uniques de leurs enfants.

Les familles doivent pouvoir accéder à ces programmes, peu importe l'endroit où elles habitent à l'intérieur de la province. Les programmes auxquels elles ont accès doivent présenter une uniformité du point de vue des services offerts, de la qualité des services et des compétences du personnel. Les normes établies doivent reposer sur les meilleures pratiques.

Le programme doit également pouvoir répondre à l'évolution de la demande et des besoins des milieux qu'il sert.

Recommandations

Consolider les services de base d'intervention précoce et les priorités en matière de prestation des services.

- Redéfinir les domaines de prestation des services de base en fonction de quatre types de soutien :
 - le soutien du développement de l'enfant;
 - le soutien de la famille et le renforcement des capacités;
 - le soutien de la transition;
 - la coordination des cas et les partenariats.
- Accroître l'utilisation de pratiques fondées sur des données probantes pour améliorer les services de base.

Rebaptiser le programme d'intervention précoce « programme de soutien du développement de la petite enfance » afin que son nom corresponde mieux aux services de base fournis.

- Rebaptiser le titre du poste des intervenants de la petite enfance : les services seront assurés par des *intervenants en développement* (ED).

Nommer une équipe de travail chargée de formuler, à l'intention de la ministre, une recommandation sur une nouvelle structure de gouvernance pour la prestation de services.

- L'équipe de travail sera formée de représentants des programmes d'intervention précoce et du ministère.
- La nouvelle structure de gouvernance visera à améliorer l'accès aux programmes d'intervention précoce à l'échelle de la province, tout en assurant l'uniformité de la prestation des programmes.

Implanter un cadre de responsabilisation qui assurera la prestation de services uniformes et de qualité.

Assurer une direction et un soutien solide en collaborant avec le gouvernement provincial et la direction des programmes d'intervention précoce.

- Créer un nouveau groupe de direction comprenant des représentants de la Direction de la petite enfance, des programmes d'intervention précoce, des partenaires communautaires (Premières Nations, Acadiens et francophones, Afro-Néo-Écossais), de l'Early Childhood Interventionists Association of Nova Scotia (ECIANS) et d'Early Intervention Nova Scotia (EINS).
- Se concentrer sur le leadership stratégique, l'uniformité de la prestation des services, la compétence culturelle, le perfectionnement au niveau du conseil, le leadership au cours de la transition, le perfectionnement professionnel et le partage des ressources. La démarche visera l'amélioration de l'uniformité et le renforcement de la prestation des services.

« Le respect et la reconnaissance de la profession, notamment la nécessité de salaires plus équitables, aideraient à renforcer l'intervention précoce dans la province. »
(personnel/conseil d'un PIP)

3. Soutien et enrichissement de l'effectif d'intervention précoce

Difficultés

L'intervenant de la petite enfance joue, à titre de principal contact avec les familles, un rôle central pour assurer le succès des programmes d'intervention précoce. Une telle relation est vitale pour aider l'enfant à s'améliorer. Des répondants clés au cours du processus de consultation nous ont toutefois fréquemment affirmé que les salaires des intervenants de la petite enfance sont bas comparativement aux autres professionnels effectuant un travail similaire et que cette situation contribue au roulement du personnel et complique la dotation adéquate des programmes. Ces difficultés affectent à leur tour les familles en réduisant les programmes et les services accessibles et en allongeant les périodes d'attente.

Les intervenants de la petite enfance veulent être reconnus et respectés pour le travail important qu'ils exécutent. En même temps, on relève une absence d'uniformité dans leurs compétences et formation, et les possibilités de perfectionnement professionnel sont limitées. Leur rôle n'est par ailleurs pas défini clairement : ils tentent parfois d'intervenir face à des problèmes se situant hors de la portée de leur rôle.

Réponse

Il ne faut pas sous-estimer la contribution des intervenants de la petite enfance au développement d'un enfant et à la capacité d'une famille d'aider l'enfant. L'intervention précoce devrait être considérée comme une profession établie et respectée en Nouvelle-Écosse, être rétribuée en conséquence, et être assujettie à des normes clairement définies.

Recommandations

Clarifier le rôle de l'intervenant de la petite enfance et renforcer le perfectionnement de l'effectif.

- Collaborer avec les établissements de formation et les associations professionnelles pour établir les critères de délivrance des titres et certificats pertinents et pour définir les compétences de base des intervenants de la petite enfance.
- S'assurer que la description de travail et le rôle des intervenants de la petite enfance correspondent aux compétences de base pertinentes.
- Centraliser les composantes de perfectionnement professionnel des compétences de base, de la compétence culturelle et de l'orientation.
- Établir des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel intersectorielles pour améliorer la connaissance et la compréhension des différents programmes.

Accroître le financement pour améliorer la rémunération des intervenants de la petite enfance.

*« Il existe un manque d'uniformité par rapport au rôle de l'intervenant de la petite enfance à l'échelle de la province; le mandat des intervenants ne semble pas être clairement défini dans certaines régions (certains intervenants peuvent exercer des fonctions se situant hors de leur champ de compétence; certains sont mis dans des situations difficiles et interviennent parce qu'ils sont les seuls employés en contact avec le public); la perception des compétences et les attentes du public vis-à-vis des services peuvent varier à l'échelle de la province. »
(partenaire communautaire)*

4. Harmonisation de l'intervention précoce avec le système de la petite enfance et le système des écoles publiques

Difficultés

Les répondants ont fait remarquer au cours de certaines séances de consultation que toutes les personnes qui travaillent auprès des enfants de jeune âge devraient être au courant des services et des mécanismes de soutien offerts aux enfants ayant des besoins spéciaux. Les autres dispensateurs de services, comme les médecins de famille, ne comprennent pas bien le rôle des intervenants de la petite enfance et ne sont pas au courant de l'existence du programme; ils ne savent par conséquent pas qu'ils peuvent y diriger un enfant et ils ne dirigent pas autant d'enfants qu'ils le pourraient.

Il existe également un manque d'intégration entre les services destinés aux enfants de la naissance à l'âge de six ans, comme la physiothérapie et l'orthophonie. De plus, certains programmes d'intervention précoce ne sont pas accessibles aux enfants présentant des problèmes de comportement ou de santé mentale. Il peut s'avérer difficile pour les familles de coordonner la participation à de tels programmes, comme l'Intervention comportementale intensive précoce (EIBI) avec les programmes d'intervention précoce par elles-mêmes. Les parents croient, en particulier, que tous les programmes doivent mettre en commun l'information qu'ils possèdent, améliorer la communication entre eux et travailler en collaboration au bénéfice de l'enfant.

Les répondants se sont montrés positifs au sujet du rôle que les intervenants de la petite enfance jouent pour aider les enfants à effectuer la transition à l'école. Ils ont toutefois fait part de frustration et de confusion au sujet du niveau ou de la fréquence de réduction ou de cessation des services une fois l'enfant à l'école. Ils ont également fait remarquer que le processus de transition n'est pas uniforme à l'échelle de la province, que les écoles ne comprennent pas nécessairement comment aider les enfants ayant des besoins spéciaux et qu'elles ne comprennent pas le rôle que les intervenants de la petite enfance jouent pour faciliter la transition des enfants.

Réponse

La période de la petite enfance, de la naissance à l'âge de six ans, est cruciale pour le développement sain d'un enfant. Nos enfants méritent le meilleur départ possible dans la vie et cela exige un effort coordonné de la part de plusieurs services possédant une expertise en matière de développement de l'enfance. Il doit exister des liens entre les programmes offerts par le gouvernement, comme l'intervention précoce, et les collectivités, et les ressources doivent être mises en commun afin que ces partenaires œuvrent conjointement dans le cadre d'une approche de collaboration qui répondra mieux aux besoins des enfants et de leurs familles lorsqu'ils sont dans leur foyer ou dans leur milieu de même qu'au cours de leur transition à l'école.

Recommandations

Renforcer le rôle de l'intervention précoce dans la transition au milieu scolaire.

- Établir un processus normalisé de transition au milieu scolaire.
- Clarifier le rôle de l'intervenant de la petite enfance à titre de responsable du processus de la transition au milieu scolaire.
- Amorcer le processus de transition au milieu scolaire 12 mois avant l'entrée à l'école et l'étendre à six mois après l'entrée à l'école partout dans la province.
- Explorer la possibilité de saisir des données sur l'intervention précoce dans le système électronique des services aux élèves TIENET, le système d'information sur les élèves, afin de permettre à l'école d'accéder aux renseignements importants au cours de la période de transition.

Améliorer les options et les mécanismes de soutien offerts aux enfants ayant des problèmes de comportement et de santé mentale.

- Charger le groupe de travail intergouvernemental sur le développement de la petite enfance, présidé par la Direction de la petite enfance, d'établir une approche de collaboration en matière de santé mentale au cours de la petite enfance qui soutiendra les enfants et les familles qui pourraient ne pas répondre aux critères diagnostiques établis pour l'obtention de services spécialisés.

Consolider les liens, la collaboration et le partage des ressources avec les dispensateurs de services fournissant les programmes aux jeunes enfants et à leurs familles.

- Élaborer une approche uniforme de gestion des cas des enfants bénéficiant de nombreux services de programmes d'intervention précoce et d'une intervention comportementale intensive précoce pour maximiser l'utilisation des programmes.
- Faire de l'intervention précoce un partenaire clé lors des visites prévues à 18 et à 36 mois, et de l'aiguillage pertinent, tout comme des centres de la petite enfance.
- Officialiser le partenariat avec les partenaires communautaires pour l'adhésion à des réseaux, le partage des ressources et la coordination des possibilités de groupes de jeu ou de prêt des jouets, afin de réduire le chevauchement.
- Consolider les liens entre les intervenants de la petite enfance, les directeurs de programmes et les coordonnateurs de l'inclusion à l'intérieur des garderies.
- S'assurer que l'intervention précoce fait partie intégrante de l'équipe de gestion de chaque centre de la petite enfance.

Localiser tous les programmes d'intervention précoce dans les écoles, dans la mesure du possible, au cours des cinq prochaines années, tout en tenant compte de la place disponible.

- Utiliser l'infrastructure scolaire existante pour réduire les coûts et améliorer les partenariats.

